



achat de véhicule à deux sans aucun contrat

Par **grichka**, le **12/08/2020** à **15:33**

Bonjour,

On envisage, mon ami et moi, ni pacsés, ni mariés, ni en concubinage l'achat d'un véhicule. Doit-on le mettre aux deux noms et à quoi cela nous engage t-il ?

Que se passe-t'il en cas de décès de mon ami sachant qu'il a deux fils et deux ex-femmes ?

Merci de m'éclairer.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **12/08/2020** à **18:03**

Bonjour,

comment sera financé cet achat ?

si la facture est aux deux noms, cela indique que le véhicule appartient en indivision à 2 propriétaires.

en cas de séparation souvent conflictuelle, sauf à couper le véhicule en deux, les 2 propriétaires devront s'entendre pour compenser en argent ou autres biens, le propriétaire qui ne garde pas le véhicule, ce qui n'est pas toujours simple.

si un des propriétaires décèdent ce sont les héritiers qui reçoivent la propriété de la moitié de la voiture.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480>

Conclusion : ce n'est pas simple surtout si vous avez des rapports difficiles avec les enfants de votre ami .

Salutations

Par Tisuisse, le 12/08/2020 à 18:12

Bonjour,

Vous êtes en couple ou non ?

Si votre ami décède, étant en indivision sur cette voiture, probablement à 50 % chacun, la part de votre ami reviendra à ses enfants, ses ex n'auront droit à rien puisque ce sont des ex. en supposant qu'il n'ait jamais été marié avec l'une d'elle et, en cas de mariage, divorcé à ce jour.